



# DOCUMENTS ANNUELS DE PRIORITE DES DDT(M) :

## Pour une lisibilité à 6 mois...

**Des priorités à mener dans un contexte de diminution d'effectifs et de nouvelles réflexions structurelles sur « l'Etat territorial » ...**

**Ou comment porter plus de politiques publiques avec encore moins de moyens ... dont les missions de solidarité avec les collectivités victimes d'un véritable Hara-Kiri !**

Dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre n°5562 du 18 novembre 2011, **obtenue aux forceps par les organisations syndicales** et sous l'éclairage du désormais célèbre « manifeste FO pour la survie du niveau départemental », les ministères concernés pour les DDPP, les DDCS, les DDT(M) et les DDCSPP ont élaboré conjointement **une note fixant les priorités d'actions pour l'année 2013 pour chacune des directions**. Orientations qui devront être déclinées dans les orientations régionales et les documents régionaux (DSR – DSP – plans cadres régionaux, ....) présentés en CAR.

Chaque note fait état des **priorités à mener dans l'année**, sans pour autant les pondérer ou les hiérarchiser, **dans un contexte de diminution d'effectifs !** Aux services de se débrouiller pour tout réaliser ?

Seule la note relative aux DDT(M) fait le lien avec le maintien ou la suppression des moyens...les directeurs étant appelés à être jugés sur leur capacité à sacrifier les missions de solidarité avec les petites collectivités !

Le Secrétaire général du gouvernement s'était solennellement engagé auprès de FO, à l'occasion du dernier CT des DDI, à ce que les services disposent d'instructions claires en matière d'ATESAT. Il faudra apparemment se contenter de cela...

La diffusion de ces documents annuels de priorité s'inscrit pour l'année 2013 dans un contexte d'incertitude jamais atteint pour les DDI...et ce n'est pas peu dire ! En plein lancement de la mission Rebière/Weiss, chargée de réinventer une nouvelle fois l'État territorial frappé par la baisse des moyens, les luttes de pouvoirs et la décentralisation « à la carte », ce n'est pas pour autant que les DDI et leurs agents vont retrouver la lisibilité réclamée depuis maintenant 3 ans !

Et ce sans parler de l'impact encore sous-estimé des instructions caricaturales de Matignon invitant les services de l'Etat à arrêter d'embêter le monde en appliquant la réglementation...

## **LES PRIORITES D'ACTIONS POUR LES DDT (M) :** ***Ou faire encore mieux, avec encore moins***

10 domaines d'intervention font l'objet d'actions prioritaires, mais il est rappelé que « **le cœur des missions des DDT(M) est de contribuer au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux** » :

- **Deux actions dans le domaine de l'agriculture :**
  - l'économie agricole, et notamment la mise en œuvre et la gestion des aides PAC avec une logique forte de proximité, avec le maintien des missions et des moyens nécessaires par le MAAF. Parallèlement, la mise en place de la télé-procédure devra conduire à des économies de personnels en CCD et au repositionnement des agents en charge de ces démarches sur la promotion des filières agricoles performantes notamment. L'accompagnement et la gestion des crises agricoles reste également une priorité.
  - Le projet agro-écologique – la gestion des territoires : connaître et inciter en matière de projet agro-écologique, maîtriser l'étalement urbain en intégrant la dimension agricole dans la réalisation et l'instruction des documents d'urbanisme (les moyens nécessaires semblent avoir été identifiés) et enfin connaître le territoire (analyse et valorisation des données).
- **La gestion durable de la forêt :** adapter les actions des services de façon à intégrer la filière forestière dans le développement économique global. Il est en outre précisé que les moyens alloués sont constants mais leur répartition ajustée, toujours dans un contexte où davantage d'investissement est demandé.
- **La protection de la nature, la gestion durable des eaux et l'évaluation environnementale :** il s'agit, comme suite à la feuille de route pour la transition écologique, de concentrer les actions sur la mise en œuvre des directives européennes, et notamment la DCE, la directive cadre stratégie pour le milieu marin et les directives « habitats faune flore » et « oiseaux ». Il s'agira aussi de poursuivre l'effort en matière de résorption des contentieux européens (nitrates et eaux résiduaires urbaines). Enfin, elles devront piloter la structuration d'une activité de police et devront porter une attention particulière à la mise en œuvre de la réforme des études d'impact et de leur articulation avec l'évaluation environnementale.

Dans ce domaine, l'optimisation des moyens devra passer par une coopération territoriale entre services de l'État et établissements publics au sein des MISEN.

- **La prévention des risques se décline en 5 actions :**
  - pour les risques naturels et hydrauliques (susceptible d'être complété par les priorités locales définies par les préfets!) : réalisation des cartographies des risques d'inondation dans les territoires à risques importants, mobiliser les acteurs en vue de l'élaboration des plans de gestion des risques inondation d'ici 2015, élaboration des PPR littoraux et le cas échéant des PPR feux de forêt tout en développant des outils complémentaires et des actions d'information auprès des collectivités locales, poursuite des PAPI, achèvement du recensement des ouvrages hydrauliques et mise en œuvre de la réorganisation des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie.
  - Pour les risques technologiques : poursuite de l'élaboration des PPRT (75 % doivent être approuvés d'ici fin 2013) et implication dans leur mise en application concrète au plus près du terrain (expropriations, relogement, ...).
  - Installations de stockage de déchets inertes : recensement, suivi, contrôles et sanctions. L'accompagnement des conseils généraux pour l'élaboration des plans relatifs aux déchets du BTP est également prévu pour 2013.
  - Bruit : renforcement de l'implication des DDT(M) par l'élaboration des cartes et plans de prévention du bruit mais aussi par le rappel régulier aux collectivités de leurs obligations en la matière.
  - Contrôle périodique des installations classées : veiller au déploiement du contrôle par les organismes agréés.

**Beaucoup d'objectifs, dont bon nombre sont opérationnels, avec des moyens en baisse : le dialogue de gestion 2013 prévoit une baisse maxi de 5 % des ETP par région.**

- **Climat, air, énergie :** accompagnement local à la réalisation des outils (PCET, zones d'actions prioritaires, .....), promotion du développement des énergies renouvelables, cohérence des documents d'urbanisme avec les orientations des schémas régionaux et les PPA.
- **Logement et urbanisme durables :**
  - renforcer l'implication dans le suivi des documents d'urbanisme et des politiques foncières et promouvoir les PLUi en vue de la production de logements sociaux ;
  - développer le programme « habiter mieux », promouvoir les modes de financement facilitant la rénovation énergétique des logements sociaux, avec l'aide de l'ANAH ;
  - développer l'offre de logements accompagnés, en lien avec les DDCCS ;
  - ADS : mettre en place le plan d'actions préconisé dans la circulaire du 4 mai 2012, en concertation avec les élus et les représentants des professions immobilières, dans un contexte de forte réduction des effectifs (l'indicateur de suivi sera le nombre de conventions résiliées!) ;
  - ATESAT : ne pas encourager de nouvelles conventions et ne renouveler que pour un an si c'est sollicité. Indicateur : la baisse du taux de renouvellement !
  - Publicité extérieure : désigner un service compétent en la matière et assurer un lien avec les collectivités et les professionnels, accompagner les collectivités dans l'élaboration des RLP, renforcer les dispositifs de police (actions coup de poing), suivre et évaluer la mise en application des nouvelles dispositions réglementaires. Indicateurs : nombre de RLP et de contrôles.

- Contrôle de légalité des actes d'urbanisme : à limiter sur la prise en compte des risques naturels et technologiques, des dispositions de préservation de l'environnement, de la gestion économe de l'espace et de la mixité sociale, puis aux zones concernées par les loi littoral, montagne et lutte contre le bruit.

**Une nécessaire implication renforcée sur le suivi des documents d'urbanisme et les politiques foncières, pas cohérente avec les baisses d'effectifs annoncées !**

**Ex : en Loire Atlantique, baisse de 25 % à 30 % des ETP !**

**ADS et ATESAT : résilier les conventions sans avoir préalablement défini comme objectif d'établir un plan de gestion des personnels est aberrant ! Ou comment saborder la dernière relation partenariale État/collectivités.**

**Dès lors, il ne faudra pas s'étonner que fleurissent les rapports parlementaires mettant en cause les services de l'État et les « normes », l'État se réduisant progressivement à un gendarme !**

- **Transports** : suivi des appels à projets en faveur des TCSP.
- **Éducation et sécurité routières** : l'implication des DDT(M) est fonction des répartitions des missions avec les DDPP.
- **Mer** :
  - la police du rôle d'équipage : sécurité des navires, formation des gens des mers, lutte contre le travail dissimulé ;
  - la surveillance et le contrôle des aires marines protégées ;
  - la gestion durable et intégrée du DPM naturel ;
  - surveillance du marché des bateaux de plaisance : opérations conjointes avec les DDPP, notamment dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques et opérations de vérification de délivrance du permis plaisance ;
  - politique commune de la pêche : renforcer l'application des obligations déclaratives, renforcer le contrôle des pêcheries soumises à plan de gestion ou de restauration, favoriser la professionnalisation du contrôle, mener des actions dans le domaine de la conchyliculture, veiller à la mise à jour du fichier flotte communautaire.
- **Compétences transverses : préparation et participation à la gestion de crise** :
  - participer aux exercices ;
  - consolider et pérenniser la mission du référent inondations ;
  - consolider la fonction de conseiller « techniques voiries routières » auprès du préfet et améliorer les plans de gestion du trafic ;
  - soutenir la planification de secours en lien avec les SIDPC ;
  - développer l'effectivité des moyens à mobiliser pour les plans POLMAR

**Après le transfert des RN, renforcer le rôle de conseiller technique voiries routières .....**

**Ce qui pose plus largement la question de la capacité des DDT(M) à intervenir en cas de crise...alors que leurs compétences techniques, connaissance du territoire et des acteurs territoriaux sont sacrifiées !**

**Et enfin, à noter au rayon des absents de marque : rien sur l'accessibilité alors que les échéances de la loi de 2005 approchent à grands pas...et rien non plus sur l'animation de l'observatoire de l'eau, présageant de l'abandon de la mission sur l'autel de la guéguerre budgétaire MEDDE/MAAF !**

### **Beau gâchis en perspective....**



**Parce que la mise en œuvre d'une politique publique est avant tout un projet de société, la Nation a besoin d'une ingénierie publique forte et partagée entre État et collectivités territoriales.**

**La politique publique d'accessibilité doit être un projet porté par l'État et son réseau d'ingénierie !**

**L'ingénierie publique ne doit pas encore être la victime expiatoire des réformes à venir !**

Pour en savoir plus : [le Manifeste de l'Ingénierie Publique](#)